



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

11 février 2010

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 11 février 2010 à 18 h 00 en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents madame la conseillère Monique Fournier et messieurs les conseillers Claude Harrison, Martin Lefrançois et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Claude Canuel.

Sont également présents monsieur Michel Barriault, directeur général et madame Dominique Tancrède, greffière.

Absence motivée de messieurs les conseillers Denis Gauthier et Mario Hamilton.

Aucune personne n'assiste aux délibérations du Conseil.

2010-148

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-200 – REFECTION MAJEURE DU CENTRE SPORTIF ALAIN-CÔTÉ – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion du règlement d'emprunt numéro VM-200 a été donné à la séance générale du 1^{er} février 2010;

Considérant que lecture a été faite séance tenante dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le règlement d'emprunt numéro VM-200 pour décréter des travaux de 15 066 750 \$ et un emprunt total de 15 000 000 \$ pour les travaux de réfection du centre sportif Alain-Côté et la reconstruction du module 2 et une taxe spéciale pour en défrayer le coût.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Et l'Assemblée est levée à 18 h 12.

La greffière,

Le Maire,

Dominique Tancrède,
Avocate

Claude Canuel